

L'Ambassade du Burundi à Berlin explique le déroulement du scrutin présidentiel

@rib News, 25/06/2010 COMMUNIQUE PORTANT DEROULEMENT DU SCRUTIN PRESIDENTIEL prÃ©vu le 28 juin 2010. 1. L'Ã©lecteur prÃ©sentera sa carte d'Ã©lecteur et son passeport burundais valide au prÃ©sident du bureau de vote. 2. VÃ©rification de la carte d'Ã©lecteur et de la piÃ©ce d'identification (passeport) puis pointage sur la liste Ã©lectorale. Ces documents seront ensuite remis au membre de la table de dÃ©charge.